



Mairie de Charleval-de-Provence

Procès-verbal de la Séance Publique du 16 décembre 2020 à 20h30

Présents : Yves WIGT, Nathalie FAURE, Laurent MOURE, Mylène BOYER, Jean-Luc SUAU, Sylvie FABRE, Philippe PIRAS, Christiane OLLIVIER, Christine WIGT, Elisabeth CAYOL, Dominique LACROCQ, Gérard MARCHETTI, Jean-Charles MALGA, Jérôme SOULIER, Vincent TROTTET, Cédric TROTABAS, Solenn BLANCHOT, Sophie BALLATORE, Christophe HOCMARD

Ont donné pouvoir : Nadège PIGAGLIO à Mylène BOYER, Sylvain BAGARRI à Christine WIGT

Absents : Nicolas GIRARD, Alexandrine SIAS

Monsieur le Maire propose de nommer comme secrétaire de séance Madame Nathalie FAURE, proposition adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement – Budget principal de la Commune – Exercice 2021

Monsieur le Maire rappelle que c'est une délibération habituelle qui se prend dans toutes les collectivités.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Société HLM LOGIREM – Garantie d'emprunt – Réaménagement de la dette

Monsieur le Maire informe que la LOGIREM a renégocié sa dette pour le Hameau des vignes et rappelle que c'est une délibération habituelle dans toutes les collectivités également.

Monsieur Marchetti demande la date, celle-ci est indiquée sur le contrat.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Approbation de l'avenant n°3 à la convention de gestion relative à la compétence "Eau Pluviale" de la commune de Charleval

Monsieur le Maire rappelle que la Métropole a demandé la prolongation de la convention uniquement sur le pluvial pour 2021 et que l'attribution de compensation globale de la commune suite à la CLETC est de 1 059 000 €.

Monsieur Hocmard demande le montant du pluvial. Après vérification le montant est de 20 371 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Avenant n°2 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative à la gestion de la Micro-crèche « Les Cardelines » entre l'association Familles Rurales fédération des Bouches-du-Rhône et la commune de Charleval 2019-2021

Madame Faure explique qu'il y a une baisse de 10 000 € en raison de la « normalisation » des charges de personnel cette année.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Clôture du budget « Vie culturelle et activités touristiques » ex « Office du Tourisme »

Monsieur Moure explique que ce budget n'a plus d'intérêt comptable pour la commune et Monsieur le Maire rajoute que la Métropole a repris les compétences DECI et OT.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50 heures.

A Charleval, le 15 janvier 2021

Yves WIGT

Maire de CHARLEVAL